



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 13-25032025-Ia

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 15 :
Votants : 17 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n°13-25032025-Ia

a. Compte administratif 2024

Monsieur le Maire présente tant en dépenses qu'en recettes les résultats de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente ensuite la section d'investissement tant en opérations non individualisées qu'individualisées.

1- Commune

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur CHARPENTIER Dominique, est Président de séance.

Le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
17	17	/	/

> APPROUVE les résultats financiers de l'exercice 2024 par chapitre qui se présentent comme suit en € :

Budget Général Commune	
Section de Fonctionnement	
011- Charges à caractère général	933 515.60
012- Charges de personnel	2 234 614.47
014- Atténuation de produits	76 465.00
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections – dotation aux amortissements	241 563.18
65 - Autres charges de gestion courante	326 920.68
66 - Charges financières	138 103.75
Total des dépenses	3 951 182.68
013- Atténuation de charges	132 532.89
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 754.07
70 - Produits des services	1 047 855.81
73 - Impôts et taxes	792 388.01
731- Fiscalité locale	1 766 046.55
74 - Dotations et participations	673 665.43



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

75 - Autres produits de gestion courante	47 995.78
77 - Produits exceptionnels	23 657.00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	7 936.02
Total des recettes	4 497 831.56

Fonctionnement :	
Recettes	4 497 831.56
Dépenses	3 951 182.68
Résultat de l'exercice	+ 546 648.88
Excédent reporté 2023	1 626 375.62
Résultat de clôture 2024	+ 2 173 024.50

Section d'Investissement	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 754.07
041- Opérations patrimoniales	37 390.41
16 - Remboursement d'emprunts	281 473.65
Par opération :	
143- Eclairage Public	63 130.55
144- Trottoirs voirie espaces verts	102 061.91
210- Passerelle matériel et divers	6 593.12
219- Cantine scolaire	14 384.90
221- Sports et loisirs	40 606.74
226- Aménagement divers bâtiments communaux	105 893.14
237- CMS	52 264.09
240- Atelier municipal	105 784.86
242- Cimetière	27 612.00
243- Signalisation	9 622.44
249- Aménagement de quartier	154 968.60
300- ADAPT	18 607.90
310- Matériel informatique	2 332.56
320- Mobilier	15 292.57
350- Aménagement voirie	149 888.92
370- Salle multi-activités	1 507 868.88
390- Réseau de chaleur	1 740.00
Total des dépenses	2 703 271.31
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	241 563.18
041- Opérations patrimoniales	37 390.41
10 - Dotations	213 802.67
13 - Subventions d'équipement	613 629.91
16 - Cautions	500.00
21- Immobilisations corporelles	1 885.26
Total des recettes	1 108 771.43

Investissement :	
Recettes	1 108 771.43
Dépenses	2 703 271.31
Résultat de l'exercice	-1 594 499.88
Excédent reporté 2023	585 194.40
Résultat de clôture 2024	-1 009 305.48

2- Cantine

Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur CHARPENTIER Dominique, est Président de séance.

Le Conseil Municipal :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
17	17	/	/



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

➤ **APPROUVE** les résultats financiers de l'exercice 2024 par chapitre qui se présentent comme suit en € :

CANTINE :	
011- Charges à caractère général	181 858.17
012- Charges de personnel	27 398.04
65 - Autres charges de gestion courante	1 083.52
Total des dépenses	210 339.73
70 - Produits des services	146 308.90
74 - Dotations et participations	60 879.34
78 - Reprises sur amortissements et provisions	3 151.49
Total des recettes	210 339.73

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,

Martine PASTEAU



Le Maire,

Arnaud MONGELLA



DELIBERATION COMMUNE - CANTINE N° 014-25032025-Ib

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION

dressé par Madame HELIAS Valérie, Receveur

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MONGELLA Arnaud.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation : 19 Mars 2025

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que les opérations ont été régulièrement effectuées

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

➤ **APPROUVE les comptes de gestion pour l'exercice 2024 de la Commune, et budget annexe de la Cantine.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour expédition conforme :

La Secrétaire de Séance,
Martine PASTEAU



Le Maire,
Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 15-25032025-Ic

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n°15-25032025-Ic

c- Affectation du résultat 2024

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports : pour rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 585 194.40 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :

1 626 375.62 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit 001) de la section d'investissement de :

-1 594 499.88 €

Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de fonctionnement de :

546 648.88 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :

192 451.00 €

En recettes pour un montant de :

925 115.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

276 641.48 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 276 641.48 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 896 383.02 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

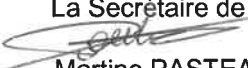
Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,


Martine PASTEAU



Le Maire,


Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 16-25032025-Id

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINT Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n°16-25032025-Id

d- Bilan annuel des acquisitions et cessions 2024

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales
Monsieur le Maire présente le bilan 2024 des opérations immobilières de la commune :

1-Acquisitions :

Références cadastrales et administratives

Néant

2 - CESSIONS :

Références cadastrales et administratives	Type	Montant cession €
Néant		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18		

➤ **APPROUVE** le bilan tel que présenté

➤ **DIT** que ce bilan sera joint au compte Administratif de l'année 2024.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,

Martine PASTEAU



Le Maire,

Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 17-25032025-Ie

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n°17-25032025-Ie

e- Vote des taxes 2025

Le Conseil Municipal,

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives aux taux d'imposition.

Depuis la réforme de la fiscalité locale supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la Commune sont composées :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
- Taxe d'Habitation réduite aux seules résidences secondaires

Depuis 2023, le taux de taxe d'habitation s'appliquant aux résidences secondaires et logements vacants peut de nouveau varier. Cette variation ne peut être supérieure à la variation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le Conseil Municipal,

- Sur le rapport de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi de Finances 2025

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2025 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation.

Considérant que les simulations effectuées par la direction des services fiscaux indiquent les produits suivants :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

Taxes	Taux N-1	Base prévisionnelle pour N	Produits fiscaux taux constant	Taux +0.8%	Produits fiscaux	Taux +1.3%	Produits fiscaux
TFB	46.90	3 584 000	1 680 896	47.28	1 694 515	47.51	1 702 758
TFNB	41.22	137 100	56 513	41.55	56 965	41.76	57 253
TH	24.88	248 200	61 752	25.08	62 249	25.20	62 546
TOTAL			1 799 161		1 813 729		1 822 557
Variation produit fiscal					+14 568		+23 396

Le coefficient correcteur mis en place lors de la suppression de la taxe d'habitation, est de 0.936724, soit inférieur à 1. Pour la collectivité, cela se traduit par une contribution à retenir de 117 384€.

Monsieur le Maire indique que la commission des Finances propose de retenir une augmentation des taux de +0.8%.

Après délibération, le Conseil Municipal :

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
Augmentation des taux + 0.8%	18	/	/

> DÉCIDE d'appliquer pour l'année 2025 les taux suivants :

	Taux 2025
Taxe Foncière Bâtie	47.28
Taxe Foncière non Bâtie	41.55
Taxe Habitation	25.08

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,


Martine PASTEAU



Le Maire,


Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 18-25032025-If1

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

.....
Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n°18-25032025-If1

f- Budget Primitif 2025

1- Commune – budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis des membres de la Commission Finances réunie en date du 10 février, 11 mars, 18 mars et 24 mars 2025 ;

Considérant que le budget primitif 2025 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2025 présenté est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Après délibération, le Conseil Municipal :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

➤ **ADOpte le Budget Unique de l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :**

Section de Fonctionnement	
011- Charges à caractère général	1 025 647.00
012- Charges de personnel	2 471 500.00
014- Atténuation de produits	86 688.00
023- Virement à la section d'investissement	2 100 000.00
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections – dotation aux amortissements	245 210.00
65- Autres charges de gestion courante	353 864.00
66- Charges financières	128 000.00
68- Dotations aux dépréciations	1 125.00



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

Total des dépenses	6 412 034.00
002- Excédent reporté	1 896 383.02
013- Atténuation de charges	112 000.00
70- Produits des services	1 143 914.98
73- Impôts et taxes	775 300.00
731- Fiscalité locale	1 789 762.00
74- Dotations et participations	644 071.00
75- Autres produits de gestion courante	49 480.00
77- Produits exceptionnels	1 123.00
Total des recettes	6 412 034.00

Section d'Investissement	
001- Solde d'exécution de la section d'investissement	1 009 305.48
041- Opérations patrimoniales	39 785.00
16 - Remboursement d'emprunts	264 283.00
204- Subventions d'équipement versées	17 238.00
Par opération :	
143- Eclairage Public	99 290.00
144- Trottoirs voirie espaces verts	173 047.00
210- Passerelle matériel et divers	14 000.00
219- Cantine scolaire	5 000.00
221- Sports et loisirs	64 674.00
226- Aménagement divers bâtiments communaux	37 552.00
229- Eglise	2 562.00
237- CMS	115 000.00
240- Atelier municipal	26 857.00
242- Cimetière	27 801.00
243- Signalisation	11 495.00
248- Communication	1 860.00
249- Aménagement de quartier	102 882.00
320- Mobilier	10 794.00
360- Mobilités	36 872.00
370- Salle multi-activités	2 025 000.00
390- Réseau de chaleur	63 281.00
400- Transition écologique	25 912.00
Total des dépenses	4 174 490.48
021- Virement de la section d'exploitation	2 100 000.00
024- Produits de cession	1 500.00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 210.00
041- Opérations patrimoniales	39 785.00
10 - Dotations	659 441.48
13 - Subventions d'équipement	1 128 054.00
16 - Cautions	500.00
Total des recettes	4 174 490.48

M. Thomelin Daniel indique que des réparations de voirie deviennent urgentes et sont dangereuses alors qu'il restait des crédits en fonctionnement en 2024.
 M. le Maire : Des petites réparations ont été effectuées mais ne tiennent pas, nous avons inscrit en investissement en 2025 des réparations plus conséquentes.
 M. Hémonnet Olivier fait remarquer l'augmentation de l'article 6413 concernant le personnel contractuel et demande à avoir les chiffres sur l'activité du CMS.
 M. le Maire : le bilan annuel 2024 du CMS sera présenté lors du prochain conseil municipal.
 M. Richard Frédéric : la question concernant la continuité du projet du réseau de chaleur est à se poser.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

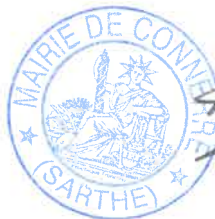
M. le Maire : un audit bâtiminaire sera réalisé et permettra d'avoir connaissance du coût de rénovation. Pour le réseau de chaleur, l'étude déterminera si cela est possible et à quel coût.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,


Martine PASTEAU



Le Maire,


Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 19-25032025-If2

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n°19-25032025-If2

2-Autorisation de programme

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Commune inférieure à 3500 habitants

AP01-2023 - Démolition et construction d'une nouvelle salle d'activités et aménagement des abords

Vu la délibération en date du 22 mars 2023 créant l'autorisation de programme n°AP-01-2023

Vu la délibération en date du 21 mars 2024 modifiant l'autorisation de programme n°AP01-2023

Vu la délibération en date du 25 février 2025 modifiant l'autorisation de programme n°AP01-2023

Au vu de l'avancée des travaux, l'autorisation de programme est modifiée comme suit :

Autorisation de Programme 01-2023		Réalisés € TTC		Crédits de Paiement (CP) € TTC		
Opération	Montant €TTC	2023	2024	2023	2024	2025
Salle Multi-Activités	3 873 000.00	331 772.71	1 507 868.90	340 000	1 508 000	2 025 000

Après délibération, le Conseil Municipal :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme AP01-2023 telles que détaillées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses des opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2025 sont inscrits au budget principal pour les opérations concernées.

AP02-2023- Réalisation d'un plan vélo communal

Par délibération en date du 22 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé la création des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) :

- AP02-2023 : Réalisation d'un plan vélo communal

Le coût estimatif de cette opération est de 765 750€ HT soit 918 900€ TTC comprenant quatre liaisons A-B-E-H, l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre.

Par délibération en date du 22 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'autorisation de programme relative à la réalisation du plan vélo :

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'AP 02-2023 :

Autorisation de Programme (AP) 02-2023		Réalisés € TTC	Crédits de Paiement (CP) € TTC				
Opération	Montant € TTC	2023	2023	2024	2025	2026	2027
Mobilités	918 900.00	9 900	12 000	0	30 000	400 000	476 900

Après délibération, le Conseil Municipal :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme AP02-2023 telles que détaillées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses des opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes,
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2024 sont inscrits au budget principal pour les opérations concernées.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,


Martine PASTEAU



Le Maire,


Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 20-25032025-If3

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, Maire.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n°20-25032025-If3

3- Cantine : budget annexe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis des membres de la Commission Finances réunie en date du 10 février, 11 mars, 18 mars et 24 mars 2025 ;

Considérant que le budget primitif 2025 sera voté par nature et par chapitre globalisé ;

Considérant que le budget primitif 2025 présenté est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Après délibération, le Conseil Municipal :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

➤ ADOPTE le Budget Unique de l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes à :

CANTINE :	
011- Charges à caractère général	179 630.00
012- Charges de personnel	28 500.00
65 - Autres charges de gestion courante	700.00
Total des dépenses	208 830.00
70 - Produits des services	138 500.00
74 - Dotations et participations	70 000.00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	330.00
Total des recettes	208 830.00

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,
Martine PASTEAU



Le Maire,
Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 21-25032025-Ig

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRÉ**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n°21-25032025-Ig

g. Subvention aux associations

La Commune de Connerré est soucieuse de soutenir au mieux les associations de la commune, véritables actrices de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activités.

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain.

Les Commissions « Sports » et « Culturelle » proposent le tableau des subventions ci-dessous.

Les conseillers municipaux ayant les fonctions de Président, vice-Président, trésorier et trésorier-adjoint dans les associations, n'ont pas participé aux votes concernant leur association.

	Subventions 2025	Nbre de votant	vote pour	vote contre	vote Abst
SPORT					
BREME (pêche)	200	18	17		1
CLUB CYCLISTE	6 000	18	17		1
COLLEGE ASSOCIATION SPORTIVE	350	18	17		1
ECV handball					
ESC football	4 600	17	17		
GYM.VOLONTAIRE					
GYM FAMILLE DE LA SARTHE	350	18	17		1
JAMG	180	18	17		1
LSSC SENIORS SPORTIFS					
MEMPHIS COUNTRY					



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

MJC BADMINTON	100	17	16		1
MJC DANSE SALON					
MJC HANDBALL					
MJC INTENS&DANSES	800	17	16		1
MJC JUDO	1 900	17	16		1
MJC PECHE MOUCHE					
MJC Tennis de table	400	17	16		1
MONTFORT SPORT BASKET	130	18	17		1
RECREA DANSE					
ROLLER SPORTS CLUB	800	18	17		1
TENNIS CLUB	1 500	18	17		1
TOTAL SPORT	17 310				
CULTURE					
AMICALE ANCIENS ELEVES					
AMIS (informatique)	250	18	17		1
CINEAMBUL	883	18	17		1
MJC FESTIVAL	13 000	16	15		1
MJC THEATRE	540	17	16		1
SOCIETE MUSICALE	800	18	17		1
TRANSVAP	200	18	17		1
TOTAL CULTURE	15 673				
AUTRES					
AFN	200	18	17		1
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	1 500	18	17		1
AMICALE SAPEURS POMPIERS					
COMICE AGRICOLE	300	18	17		1
CROIX BLANCHE	6 000	18	17		1
GENERATION MOUVEMENT	300	18	17		1
JARDINIERS SARTHOIS	160	18	17		1
SECOURS CATHOLIQUE	250	18	17		1
UDEC					
TOTAL AUTRES	8 710				
EDUCATION					
USEP	1200	18	17		1
ECMC	600	18	17		1
ECMC exceptionnelle	500	18	17		1
Sainte ANNE OGEC	200	18	17		1
TOTAL EDUCATION	2 500				
TOTAL GLOBAL	44 193				

M. Charpentier Dominique indique que plusieurs associations ont répondu favorablement à la suite du courrier adressé pour faire face à la demande d'acquisition d'un véhicule pour la Croix Blanche.

M. le Maire précise que la Croix Blanche n'a pas donné suite à une proposition de 4000€ de subvention.

Mme Auger Nicole : à qui ont-ils refusé

M. le Maire : il s'agit d'une banque et proposait un emprunt à taux zéro afin de lisser la dépense.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

Mme Mongella-Vassillière Mélissa : nous avons sollicité les associations pour l'effort, il est donc normal que cet effort soit transmis à la Croix Blanche.

M. le Maire : c'est un choix de l'association.

M. Hémonnet Olivier : quel est le montant abandonné par les associations ?

M. Charpentier Dominique : environ 7000€

M. Hémonnet : il y a un écart de 1500€

M. Richard Frédéric : les associations ont fait l'effort pour la Croix Blanche

M. le Maire : il faut souligner l'effort de solidarité effectué par les associations. Beaucoup d'associations, au regard de leur résultat financier, pourrait se passer de la subvention. Il faut aussi ajouter la mise à disposition gratuite des locaux, la mise à disposition des agents. Au départ, le but était de rechercher 8000€, nous ne savions pas quel serait le montant des efforts consentis par les associations.

Toutefois, si une association sollicite la Commune pour une difficulté au cours de l'année, la demande sera analysée.

Mme Auger Nicole : les associations ont fait un effort – la totalité de l'effort devrait être reversé à l'association La Croix Blanche.

Mme Mongella-Vassillière Mélissa : ce qui est important, c'est d'être transparent, que cela soit clair et avoir tous le même discours. Dans le plan de financement présenté de la Croix Blanche, ils ont besoin de 5500€. Un courrier pourrait être envoyé aux associations pour apporter les explications.

M. le Maire : comme à l'habitude, un courrier est adressé aux associations pour le versement. Il est aussi possible de ne pas décider le versement maintenant et de reporter à un prochain conseil.

M. le Maire ajoute que la subvention de 500€ pour le fonctionnement hors acquisition du véhicule sera maintenue donc la subvention sera au total de 6000€ et propose de voter le montant nécessaire au vu du plan de financement reçu, ce jour, et, si besoin, il sera possible de délibérer à nouveau lors d'un prochain conseil municipal.

M. Froger André ajoute 5500€ + 500€, c'est très bien.

M. Charpentier Dominique : nous n'avons pas impacté les associations déficitaires. Au total, une déduction de 1300€ a été imposée aux associations.

M. Thomelin Daniel : le problème de l'ambulance est de 5500€.

M. Froger André : si un besoin supplémentaire est nécessaire, il sera possible de revenir sur le sujet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité, 1 abstention (M. Hémonnet Olivier) :

➤ **ADOpte le tableau des subventions présentées ci-dessus et autorise le Maire à signer les conventions.**

➤ **AUTORISE le Maire à procéder au versement des subventions sur l'exercice 2025**

➤ **DIT que la dépense sera prélevée sur l'article 65748 du budget de fonctionnement 2025.**

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,

Martine PASTEAU



Le Maire,

Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 22-25032025-Ih

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

.....
Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n°22-25032025-Ih

h. Participation au Centre Larès

Vu le mémoire du Centre Larès en date du 31 janvier 2025 relatif à la contribution communale pour l'année 2025 à hauteur de 9.00€ par habitant soit un montant total de 25 929.00€,

Madame Garnier Lise rappelle le document joint à la note de synthèse :

Considérant que les orientations du Centre Larès sont les suivantes :

- ♦ Contribuer au renforcement de la cohésion intra-familiale et à l'épanouissement des parents et de leurs enfants
- ♦ Soutenir et accompagner les parents dans leur responsabilité parentale
- ♦ Faciliter les relations et les solidarités inter-familiales

Le Conseil Municipal est sollicité afin de se prononcer sur le versement de cette participation.

Après délibération, le Conseil Municipal, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

➤ **AUTORISE le maire à effectuer le versement précisé ci-dessus au Centre Larès soit 25 929.00€.**

➤ **DIT que la dépense sera prélevée sur l'article 6281 du budget de fonctionnement 2025**

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,


Martine PASTEAU



Le Maire,


Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 23-25032025-II

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

I- Affaires Financières

Délibération n°23-25032025-II

i. Projet Atlas de la biodiversité

Le syndicat Mixte du Pays du Mans a candidaté à la démarche Atlas de la Biodiversité de l'OFB, et a dans ce cadre élaboré un programme détaillé du projet de la biodiversité sur le territoire. Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet et s'engage à mettre en place des inventaires naturalistes complémentaires, mobiliser les citoyens, l'informer par une communication communale et permettre la rédaction d'un cahier de préconisations et d'actions à réaliser en faveur de la biodiversité.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstention
18	17	/	1 M. Richard Frédéric

➤ **ADOpte** le projet présenté

➤ **Autorise** le maire à signer le mandat et l'engagement relatif au projet Atlas de la Biodiversité

➤ **AccepTe** le coût de la participation à l'Atlas de la biodiversité sur l'exercice budgétaire 2025.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,

Martine PASTEAU



Le Maire

Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 24-25032025-IIa

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

.....
Rapporteur : Monsieur le Maire

II- Personnel

Délibération n°24-25032025-IIa

a. Demande de temps partiel sur autorisation

Le Conseil Municipal ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

L'exercice des fonctions à temps partiel sur autorisation est accepté, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, pour les agents stagiaires et titulaires à temps complet et les non titulaires employés dans la collectivité depuis plus d'un an de façon continue à temps complet.

L'autorisation d'assurer un service à temps partiel est accordée pour une période comprise entre 6 mois et un an.

Vu la demande formulée pour un poste de médecin sollicitant un temps partiel à hauteur de 90%

Le conseil municipal est sollicité afin d'émettre son avis sur la demande présentée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

➤ **DECIDE d'autoriser un poste de médecin de soins à exercer ses fonctions à temps partiel sur autorisation à hauteur de 90% du temps complet organisé dans le cadre hebdomadaire pour une durée d'un an soit jusqu'au 7 mai 2026.**

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.


A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,

Martine PASTEAU



Le Maire,

Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 25-25032025-Iib

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, Maire.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

II- Personnel

Délibération n°25-25032025-Iib

b. Création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité à temps non complet 20/35ème

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-23

Vu le budget de la Collectivité,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est exposé au Conseil Municipal :

Pour faire face à un besoin lié à la maintenance des bâtiments avec habilitation électrique, la création d'un emploi non permanent au service technique est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstentions
18	18	/	/

➤ **DÉCIDE**

➤ **Article 1 :** De créer un emploi non permanent à temps non complet dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à compter du 1^{er} avril 2025 à 20/35^{ème}.

➤ **Article 2 :** la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

➤ **Article 3 :** Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,
Martine PASTEAU



Le Maire
Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 26-25032025-IIIa

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

III- Administration Générale

Délibération n° 26-25032025-IIIa

a. Nomination de la salle multi-activités Quai des Sports

Monsieur le Maire informe que la nouvelle salle multi-activités située Quai des Sports doit être nommée. Monsieur le Maire indique qu'il serait honorifique de donner à cette salle le nom de Suzanne Jalinier au regard des services rendus à la commune, c'est un personnage qui a marqué l'histoire de la Commune.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de Madame Jalinier Suzanne et ses enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

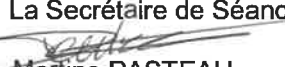
Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstention
18	16	1	1
		M. Fourgereau Jacky	Mme Déreszowski Ghislaine

➤ **DÉCIDE de nommer la salle multi-activités située Quai des Sport : salle Suzanne Jalinier**


➤ **CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,

Martine PASTEAU



Le Maire,

Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 27-25032025-IIIb

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRÉ**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, **Maire**.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

.....
Rapporteur : Monsieur le Maire

III- Administration Générale

Délibération n°27-25032025-IIIb

b. Convention d'occupation temporaire du domaine communal en vue de la réalisation et de l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques sur ombrière au boulodrome rue de la Gare

Monsieur le Maire expose que la Commune a reçu une Manifestation Spontanée pour l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques installées sur le site suivant :

- Boulodrome – Rue de la Gare, 72160 Connerré - Section AB 0192. Projet d'installation d'une ombrière d'une surface de 718.5 m². Puissance globale de la centrale : 164 kWc

La Commune de Connerré a pris acte du projet proposé par la société Cénovia et le Groupe SEEYOUSUN, à travers leur filiale commune, sur le site mentionné ci-dessus. Les avantages d'une telle réalisation seront multiples : (I) une production d'énergie d'origine renouvelable décentralisée, située au plus près des zones de consommation ; (II) une valorisation du patrimoine de la collectivité qui héberge le projet, (III) un confort d'été et un abri en saison humide, (IV) une possibilité d'accès à de l'électricité à un prix compétitif.

Par ailleurs, en contrepartie de la mise à disposition du foncier le prestataire devra notamment mettre en place les éléments nécessaires pour une installation éventuelle future rapide de bornes de recharge pour véhicules électriques.

La présente délibération a pour objet :

- De constater qu'aucun prestataire concurrent ne s'est manifesté pour proposer un projet concurrent ;
- De sélectionner le projet proposé par la société Cénovia et le groupe SEE YOU SUN, à travers leur filiale commune, et d'attribuer, à cette fin, une autorisation d'occupation temporaire des parcelles concernées ;



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

- D'autoriser, en conséquence, Monsieur Arnaud Mongella le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou à engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1311-5 à L. 1311-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général de la Commande Publique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstention
18	17	1 M. Thomelin Daniel	/

- **CONSTATE** qu'aucun prestataire concurrent ne s'est manifesté pour proposer un projet concurrent durant la période de publication par la Commune de Connerre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

- **SELECTIONNE** le projet proposé par la société Le Mans Sun IV, filiale commune de la société Cénovia et du Groupe SEEYOUSUN, dans le cadre de la Manifestation d'Intérêt Spontanée susmentionnée **ET LUI ATTRIBUE**, à cette fin, une autorisation d'occupation temporaire des parcelles concernées pour une durée permettant de tenir compte de la durée d'amortissement des installations ;

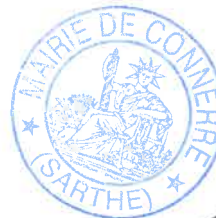
- **AUTORISE** en conséquence, Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou à engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération, et notamment la Convention d'Occupation Temporaire relative à la mise à disposition des sites mentionnés ci-dessus pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque, conformément au modèle annexé aux présentes, au bénéfice de la société Le Mans Sun IV ou de toute société créée ou à créer entre les sociétés SYS Co (ou toute autre entité du Groupe SEEYOUSUN) et la société Cénovia (ou toute société affiliée à la société Cénovia).


Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.
A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,

Martine PASTEAU



Le Maire,

Arnaud MONGELLA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONNERRE**

N° 28-25032025-IIIc

Nombre de conseillers
en exercice : 19 :
Présents : 16 :
Votants : 18 :

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le Vingt Cinq Mars à 20H30

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **CONNERRE**, légalement convoqué le 19 Mars 2025, s'est assemblé à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Arnaud MONGELLA, Maire.

Présents :

M. MONGELLA Arnaud, M. CHARPENTIER Dominique, Mme GARNIER Lise, M. HEMONNET Olivier, Mme TIREAU Catherine, M. VILLA Pierre, M. THOMELIN Daniel, Mme AUGER Nicole, M. FROGER André, Mme DERESZOWSKI Ghislaine, M. FOURGEREAU Jacky, Mme PASTEAU Martine, M. LESAINTE Jérôme, M. CRUCHET David, Mme MONGELLA-VASSILLIERE Mélissa, M. RICHARD Frédéric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Mme GUILMAIN Nathalie	Mme TIREAU Catherine	20/03/2025
Mme PIERRE Allison	M. CHARPENTIER Dominique	20/03/2025

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. VERITE Fabien.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme PASTEAU Martine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : Monsieur le Maire

III- Administration Générale

Délibération n°28-25032025-IIIc

a. Convention entre la Commune et le Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable et Assainissement pour la mise à disposition d'un terrain chemin des Lindennes

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles
Vu la demande du Syndicat d'Eau Potable et Assainissement (SAEPA) sollicitant la Commune pour la mise à disposition temporaire d'un terrain chemin des Lindennes.
Considérant que les travaux de construction d'un bassin tampon au niveau de la station d'épuration nécessitent un espace de stockage
Le Conseil Municipal est invité à émettre son avis et à autoriser le maire à signer la convention relative à la mise à disposition d'une partie du terrain cadastré section ZH n°26, l'autre partie étant mise à disposition pour le Département dans le cadre des travaux de construction du viaduc.

M. Villa précise qu'il serait nécessaire de clore ce terrain lorsque le Syndicat et le Département auront finalisé les travaux afin d'éviter les dépôts sauvages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Nombre de Votants	Pour	Contre	Abstention
18	18	/	/

➤ **EMET un avis favorable à la mise à disposition temporaire d'une partie du terrain cadastré section AH n°26 sans contrepartie financière pendant la durée nécessaire aux travaux de construction du bassin, avec remise en état de la parcelle.**

➤ **AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Connerre et le SAEPA qui sera jointe à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A CONNERRE, le 25 mars 2025.

Publié le 01/04/2025
Rendue exécutoire
Par son envoi en
Préfecture le 01/04/2025

La Secrétaire de Séance,

Martine PASTEAU



Le Maire,

Arnaud MONGELLA

RUE DES LINDENNES

CONSTRUCTION D'UN BASSIN TAMPON

- :- :-

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

ENTRE

LE SAEPA de la région de Connerré, représenté par le Président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement de la Région de Connerré, Monsieur Pierre Villa, agissant ès qualités et pour le SAEPA habilité par la délibération....

Ci-après dénommé le SAEPA,

d'une part,

ET

La commune de Connerré propriétaire de la parcelle référencée ZH0026 au cadastre, représentée par Monsieur Arnaud Mongella, Maire habilité par délibération....

Ci-après dénommée la Commune

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUE SUIT :

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la construction d'un bassin tampon au niveau de la station d'épuration, il est nécessaire aux entreprises titulaires du marché conclu et notifié par le SAEPA, d'intervenir dans la parcelle cadastrée ZH0026, propriété de la Commune, pour stocker du déblais et permettre le stationnement d'un camion grue pour assembler la grue nécessaire à la construction du bassin tampon.

Le groupement réalisant les travaux est composé des entreprises Bauducel, Armor, CNR-construction et Jousse.

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'autoriser, à titre temporaire, le SAEPA, et, partant, les entreprises du groupement réalisant la construction du bassin tampon, d'accéder et d'intervenir sur la parcelle ZH0026 durant l'ensemble de leurs prestations, lesquelles nécessitent le démontage de la clôture, du débroussaillage et abattage d'arbres, réalisation d'une plate-forme, le stationnement d'un camion grue, l'évolution d'engins de chantier et le stockage de déblais.

Le groupement ne devra en aucun cas empiéter sur la partie de la parcelle ZH0026, utilisée par le département de la Sarthe, nécessaire à la construction du viaduc.

En fin de chantier, le groupement remettra la parcelle dans un état identique à son état initial avant travaux, dans les zones où les entreprises sont intervenues. Il n'est pas prévu de replantation sur la parcelle. Un état des lieux contradictoire sera fait, préalablement au démarrage des travaux, entre un représentant de la Commune et un représentant du SAEPA.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT DE L'OCCUPATION

Le SAEPA, maître d'ouvrage, s'engage à financer les travaux de remise en état de la parcelle au titre de son marché. L'occupation temporaire de la parcelle sera faite à titre gracieux par la Commune au bénéfice du SAEPA.

ARTICLE 3 : DATE D'EFFET ET DURÉE

La présente convention prendra effet à compter du 10 mars 2025 pour une durée de 9 mois.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les deux parties conviennent de se tenir mutuellement informées des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de cette convention et se réservent la possibilité d'en modifier les dispositions par avenant.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉS

Le SAEPA, en sa qualité de maître d'ouvrage des travaux de la construction du bassin tampon, assumera ses responsabilités concernant la gestion des terrains occupés pendant toute la durée de la mise à disposition par la Commune et se chargera du suivi de la remise en état par le groupement chargé de la réalisation desdits travaux, jusqu'à la restitution du terrain à la Commune.

ARTICLE 6 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Les deux parties s'engagent à trouver une solution amiable aux différends pouvant survenir dans l'exécution de cette convention.

À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai de 3 mois, notifié à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, les signataires décident de s'en remettre à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nantes 6, allée de l'île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex.

La juridiction administrative peut être saisie via l'application « Télérecours » : www.telerecours.fr.

Cette convention qui ne donne pas lieu à des frais d'enregistrement a été établie en **deux exemplaires**.

Fait à Connerré, le

Pour la Commune de Connerré,

Le Maire
Arnaud MONGELLA

Pour le SAEPA,

Le Président du Syndicat d'eau
Pierre VILLA